

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mars 2022**

Date de convocation : 25 Mars 2022

Lieu et heure de la réunion : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h00

Présents : Noel VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Katia DAUTELLE, Jérôme MALLET, Anne Françoise VALLERY

Absents excusés : Annie WILK a donné pouvoir à Danièle MICHEL
Jean Philippe LEVEQUE a donné pouvoir à Reine LE LUEL

Désignation du secrétaire de séance : Frédéric BOITEUX

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Février 2022

Le conseil, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, valide le compte rendu

2 - Attribution des subventions pour 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Fondation du Patrimoine	55,00 €
A.C.P.A. Refuge « Charlotte Even »	79,00 €
ASC du Mont de Noix – Section VTT	50,00 €
Avenir Sportif Courtisols Basket (1 inscrit)	25,00 €
AS COURTISOLS ESTAN (3 inscrits)	75,00 €
AGM Les Charmilles	163,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mont de Noix	280,00 €
OCCE Coopérative scolaire primaire MARSON	100,00 €
Association Cantonale des Anciens Combattants/ FNACA	200,00 €
Familles Rurales - Association de la Vallée de la Moivre	200,00 €
TOTAL	1 227.00 €

3 - Vote des taux d'imposition

Le maire propose de maintenir les taux au niveau suivant :

TF bâti : 28,08 %
TF non bâti : 15,49 %
CFE : 14,39 %

Le conseil, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, valide cette proposition

4-Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion est conforme au compte administratif
Le conseil, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, valide ce compte

5 - Approbation du compte administratif 2021

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section	Résultats propres à l'exercice	160 371,13	223 754,07	63 382,94
De	Solde antérieur reporté (ligne 002)		145 791,18	145 791,18
Fonctionnement	Excédent global	160 371,13	369 545,25	209 174,12
Section	Résultats propres à l'exercice	118 438,84	13 369,19	-105 069,65
D'	Solde antérieur reporté (ligne 001)		13 200,78	13 200,78
Investissement	Solde d'exécution positif ou négatif	118 438,84	26 569,97	- 91 868,87
Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre	Investissement	39 404,00	23 116,00	-16 288,00
Résultats cumulés (y compris RAR)		318 213,97	419 231,22	101 017,25

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Il présente un excédent de fonctionnement de 209 174,12 €

La section d'investissement :

- présente un déficit de 91 868,87€

- le solde des restes à réaliser est de -16 288 €

Le besoin de financement est donc de 108 156,87 €

Le maire propose :

- d'affecter à la section d'investissement 108 156,87 €

- de reporter en ligne 002 de la section de fonctionnement 101 017,25 €

Le conseil, à l'unanimité des présents et pouvoirs, valide ces propositions

6- Vote du budget primitif 2022

Le conseil moins une voix approuve cette proposition

- Budget fonctionnement : 320 882,25 €

- Budget investissement : 299 837,87 €

Pour 2022, 3 postes majeurs pour les investissements :

Le solde des travaux en cours, décidés en 2021

Le changement de la chaudière fuel de la mairie par une PAC eau/eau

La mise aux normes de la lutte contre l'incendie

Le projet de sécurité routière lancé en 2021 ne sera pas exécuté cette année

Le conseil, à l'unanimité des présents et pouvoirs, valide cette proposition de budget

7 - Travaux en cours

Pas de changement par rapport au précédent conseil

8-Organisation des élections présidentielles

L'organisation des tours de garde du bureau de vote est validée par l'ensemble des conseillers

Le conseil, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide cette proposition

9-Remboursement de frais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Danièle MICHEL a acheté un rideau occultant pour le bureau équipé du Dispositif de Recueil des Titres biométriques et qu'elle a réglé personnellement la facture d'un montant de 32,49 € TTC.

Après avoir consulté la facture correspondante et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs, décide de rembourser la somme de 32,49 € à Madame Danièle MICHEL.

10-Aide aux réfugiés Ukrainiens

La commune de MARSON souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- faire un don d'un montant de 450,00 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la **Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger** (DSFIPE) en lui faisant parvenir par courriel (dsfipec.recettes@dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;

Le conseil, à l'unanimité des présents et pouvoirs, valide cette proposition

11 - Questions et informations diverses :

M.A.M : la communauté de communes a décidé de réorienter son projet de MAM à la place de la bibliothèque, ce dans un souci d'économie et d'une ouverture plus rapide.

La bibliothèque sera déplacée dans l'école

Le centre de loisirs pourra toujours se tenir dans la partie périscolaire

La structure pourra accueillir 3 assistantes maternelles et 12 enfants

Journée citoyenne :

Le maire propose de relancer la journée citoyenne : elle est fixée au 7 Mai 2022,

Pour rappel : elle est ouverte à tous et ce sont les participants qui décident des actions à mener

La journée se terminera par un moment de convivialité à la salle du RDC de la Mairie

Vous pouvez vous inscrire à la mairie aux heures d'ouverture

Prochain conseil : le Mardi 26 Avril 2022 à 20h00